

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement dévoile enfin les grands objectifs pour les renouvelables et le nucléaire



Une éolienne et la centrale nucléaire de Cruas. AFP - ALEX MARTIN

Publiée avec près de trois ans de retard, la nouvelle PPE trace la trajectoire énergétique de la France pour la prochaine décennie. Entre relance du nucléaire et ajustement sur le solaire et l'éolien, le texte se veut un compromis. Pour autant, il n'éteint pas les critiques.

JULIETTE RAYNAL

Après des mois de consultations, une multitude de rebondissements et moult reports, la saga PPE touche à sa fin. Alors que ses grandes orientations ont été révélées ce jeudi matin par *Les Echos*, le Premier ministre a officiellement dévoilé, à l'occasion d'un déplacement aux barrages de Saut-Mortier et de Vouglans (Jura), la feuille de route énergétique de la France pour les dix prochaines années. Il s'agit de la fameuse PPE, pour Programmation pluriannuelle de l'énergie. Ce texte, qui sera publié par décret au *Journal officiel* vendredi

matin, près de trois ans après l'échéance initiale, fixe les grands objectifs de production des différentes filières : nucléaire, solaire, éolien terrestre et en mer, hydroélectricité, biogaz, etc.

Un texte déjà critiqué

Le choix du lieu de ces annonces n'a rien d'anodin. En optant pour l'hydroélectricité, une énergie qui fait largement consensus, l'exécutif a voulu apaiser les tensions qui ont entouré l'élaboration de ce texte, marqué par de vifs débats entre partisans du nucléaire et défenseurs des renouvelables. « *Faire ici le lancement de notre straté-*

gie pluriannuelle pour l'énergie dit quelque chose de la réconciliation que nous cherchons à construire entre les différentes filières », a ainsi souligné Sébastien Lecornu devant une importante délégation, comprenant notamment deux anciens ministres, Agnès Pannier-Runacher et Marc Ferracci, ayant planché sur la PPE. Le chef du gouvernement a également regretté les « réactions épidermiques » ayant précédé ces annonces.

Les premières réactions montrent néanmoins que l'exercice de réconciliation est loin d'être achevé. Si les acteurs de la filière semblent se satisfaire des cibles retenues, élus et associations n'ont pas tardé à multiplier les critiques. Pour l'ONG anti-nucléaire Greenpeace, il s'agit d'« une PPE médiocre et à rebours de l'urgence environnementale », tandis que Réseau action climat estime que la PPE « passe largement à côté de son objectif de renforcement de notre souveraineté énergétique ». Du côté de la droite sénatoriale, Bruno Retailleau, ancien ministre de l'Intérieur, dénonce un texte qui « compromet l'avenir économique et industriel de la France ». « Sébastien Lecornu préfère le passage en force au débat », tacle le président des LR sur le réseau social X, alors que la PPE devait initialement faire l'objet d'une loi mais sera finalement appliquée par décret. Il dénonce ainsi un « texte sans chiffrage, sans vote, sans légitimité ».

Coup de frein mesuré sur le solaire

Concernant le déploiement du solaire, qui a cristallisé le plus de tensions au cours des derniers mois dans un contexte de demande atone de l'électricité et d'une récurrence des épisodes de prix négatifs, le texte prévoit une cible de 48 gigawatts (GW) pour l'horizon 2030. Un soulagement pour la filière du photovoltaïque qui redoutait un moratoire dans le cas où une cible plus basse était retenue à l'horizon 2030. Et pour cause, le parc actuel correspond à 30 GW de capacités tandis que 10 GW de projets ont déjà été approuvés. Le rythme de déploiement devrait toutefois ralentir par rapport aux deux dernières années, durant lesquelles 5 à 6 GW ont été raccordés. « Ces objectifs permettent de laisser des possibilités de développement et offrent une visibilité aux usines de panneaux solaires en projet. C'est important », réagit Jules Nyssen, à la tête du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Lequel attend désormais de pied ferme la relance des appels d'offres.

À l'horizon 2035, le texte vise une fourchette large située entre 55 et 80 GW de solaire. Une ambition moins forte que celle envisagée dans les premières moutures du texte, en novembre 2024, mais qui reste conforme à celle retenue dans le texte préparé l'été dernier par le gouvernement Bay-

rou et dont la publication avait été annulée in extremis. « Le texte défendu par Marc Ferracci [alors ministre de l'Énergie au sein du gouvernement Bayrou, ndlr] est passé in extenso », commente une source proche du dossier. « Ce n'est pas l'idéal, mais c'est mieux que tous les autres scénarios », réagit Jules Nyssen. La note du Haut-commissaire à l'énergie atomique (HCEA), qui alertait sur les risques de surcoûts pour les contribuables qu'engendrerait un développement important du photovoltaïque, n'a pas été retenue. Plus récemment, le rapport interne d'EDF, qu'a pu consulter *La Tribune*, mettait également en garde sur les conséquences économiques d'un fort déploiement des renouvelables.

Prudence sur l'éolien terrestre

Côté éolien terrestre, il s'agit désormais de viser 31 GW en 2030, puis 35-40 GW en 2035, contre environ 24 GW en 2025. Comme annoncé, le gouvernement privilégiera le renouvellement des parcs existants pour augmenter leur puissance et réduire l'impact paysager. Le « repowering » dans le jargon. Une façon de s'assurer d'une meilleure acceptabilité. « Tout ne pourra pas se faire en repowering », alerte néanmoins Jules Nyssen. Selon lui, « l'urgence consiste à débloquent des contraintes de plafonds aériens qui limitent la pose d'éoliennes plus puissantes qui permettraient de faire plus d'électricité avec moins de mâts ». « Le rythme proposé, toujours autour de 1 à 1,5 GW/an et surtout porté par le renouvellement de parcs existants, est insuffisant pour assurer notre souveraineté énergétique et industrielle », réagit, pour sa part, Greenpeace.

Concernant l'éolien en mer, l'objectif à 2035 est rabaissé à 15 GW de puissance installée en 2035, contre 18 GW visés initialement. Cette cible est désormais attendue pour 2037. Un « ajustement du calendrier », selon Matignon, qui évoque la nécessité de mieux prendre « en compte les réalités industrielles », notamment celles liées « au raccordement des parcs au réseau électrique ». Le gouvernement souhaite mettre l'accent sur le développement d'une chaîne industrielle tricolore pour allier décarbonation et souveraineté alors que la France a complètement loupé la vague des panneaux photovoltaïques. Une industrie désormais largement dominée par la Chine.

Relance du nucléaire actée

Pour la partie nucléaire, alors que la PPE précédente prévoyait la fermeture de 14 réacteurs, cette nouvelle programmation acte sans surprise la relance de l'atome avec la construction de six EPR2, la consolidation et la prolongation des réacteurs. Elle fixe également l'objectif « d'être en me-

sure de décider en 2026 du lancement de la construction de huit réacteurs supplémentaires ». Une précision qui s'inscrit dans le prolongement du discours d'Emmanuel Macron puisque, dès février 2022, le chef de l'État avait évoqué huit réacteurs en option. Pourtant, en novembre, dans la mise à jour de son bilan prévisionnel, RTE interrogeait la pertinence de construire de nouveaux réacteurs nucléaires si la stagnation de la demande électrique se poursuivait.

C'est bien là que réside tout l'enjeu de la décarbonation du système énergétique tricolore. Alors que l'électrification est clef pour se défaire des énergies fossiles importées (60 % de la consommation énergétique du pays aujourd'hui), la consommation électrique n'a pas décollé comme attendu. Au point que RTE a revu sensiblement à la baisse ses trajectoires de consommation.

Un vaste plan d'électrification attendu en avril

Pour y remédier, l'exécutif planche sur un vaste plan d'électrification attendu pour le mois d'avril. Celui-ci « devra converser en miroir avec cette PPE », a expliqué Sébastien Lecornu. Objectif : accélérer le déploiement des pompes à chaleur dans les logements, des véhicules électriques dans la mobilité et la décarbonation de l'industrie. « Nous voulons qu'en 2026 une voiture sur trois achetée soit une voiture électrique », a annoncé Monique Barbut, la ministre de la Transition écologique, présente lors de ce déplacement. Un premier groupe de travail doit se réunir dès lundi prochain à l'hôtel de Roquelaure pour travailler sur l'électrification de la logistique.

Contrairement à la PPE, ces concertations devraient être bien plus consensuelles. Reste qu'à ce sujet, plusieurs acteurs demeurent vigilants : « Nous attendons les mesures concrètes (...) pour réduire la dépendance aux fossiles importés, alors que les moyens financiers dans ce domaine n'ont pas été à la hauteur dans la loi de finances 2026 », pointe Bastien Cuq, responsable Énergie de l'ONG Réseau action climat.

Les cartes rebattues dès 2027

Du côté des filières, le soulagement ne pourrait être que de courte durée. Ce texte « maintient une ambition et nous permet de tenir jusqu'à ce que cette politique soit rebattue dans un sens ou dans l'autre après les présidentielles », pointe Jules Nyssen.

« Ne nous leurrons pas. Si le RN prend le pouvoir en 2027, vous pouvez être sûrs que les objectifs autour des renouvelables sauteront. Même chose pour le nucléaire si LFI remportait les élections », anticipe un expert du secteur. « Ce qu'un décret fait, un autre décret peut le défaire », prévient-il. ▀